

Procès-Verbal du

Conseil Municipal du 23 Juin 2026

Appel effectué par le plus jeune de l'assemblée : BREJNAKOWKI Damien

Étaient présents, MMES NOTTER, MENU, GIRARDOT, D'HERBOMEZ MS THURU, MONIER, WARDZIAK, REMY, PONIE, BROUSSE, DEBEER, BREJNAKOWSKI formant la majorité des membres en exercice
Absents excusés : Mme BOURLET pouvoir à Mme BAUW, Mme MANARD pouvoir à M. MONIER.

Désignation du secrétaire de séance : D'HERBOMEZ Brigitte

Nous voici réunis ce soir pour notre dernier conseil municipal avant la période estivale. Depuis notre élection et après une phase de mise en place, nous avançons progressivement dans la concrétisation de nos projets. Je tiens à vous remercier pour votre implication au sein des différentes commissions de la CAPH.

Je souhaite également vous présenter mes excuses pour l'oubli de notre traditionnel pot de fin d'année, qui est aussi l'occasion d'inviter vos conjoints. Nous ne manquerons pas de nous rattraper lors d'une prochaine occasion.

Nous traversons actuellement une période de canicule. Si notre territoire a déjà connu ce type d'épisode, il apparaît aujourd'hui nécessaire de renforcer les mesures permettant d'anticiper et de prévenir ces aléas climatiques. À notre échelle, nous faisons le maximum pour protéger les habitants. La CAPH a notamment mis en avant son « Plan Climat », mais lorsque l'Éducation nationale décide de fermer des écoles, certains enfants se retrouvent à domicile, parfois dans des conditions moins favorables encore.

Il y a un an, nous inaugurons notre nouveau restaurant scolaire. Ces épisodes de fortes chaleurs nous permettent aujourd'hui d'identifier certaines améliorations à apporter et d'envisager des solutions adaptées. Parmi les projets de notre mandat figure notamment une meilleure isolation des grandes baies vitrées de l'école, ainsi que la création d'un logement à côté. Je considère ce projet comme une priorité et j'ai d'ores et déjà sollicité un architecte afin qu'il nous présente une étude.

Je tiens également à remercier chacun d'entre vous pour votre investissement. Les commissions, sous la responsabilité des adjoints, doivent poursuivre leur travail et porter des projets concrets, afin de continuer à faire avancer notre commune collectivement.

Hier soir, lors du conseil communautaire de la CAPH, la création du plus grand data center d'Europe, à Escaudain, a été actée. Ce projet d'envergure devrait permettre la création de près de 2 000 emplois et offrir de nouvelles perspectives professionnelles et de formation dans le domaine du numérique pour notre jeunesse.

Je souhaite remercier tout particulièrement Laëtitia pour son engagement dans le projet du restaurant scolaire. Cet équipement représente un investissement total de 1 503 435,17 € TTC. Grâce au travail mené, nous avons obtenu un niveau de subventions exceptionnel, supérieur à 90 % du coût du projet. Toutefois, le plafond réglementaire étant fixé à 80 %, le montant retenu s'élève à 1 152 997,01 €, laissant un reste à charge de 250 572,53 € HT pour la commune. D'autres projets verront le jour au cours du mandat, mais nous resterons particulièrement attentifs à la bonne gestion des finances communales.

Le dossier du pont du Ramponneau demeure une préoccupation majeure. Les discussions progressent et nous disposons désormais d'une projection concrète. J'espère pouvoir annoncer sa réouverture à l'été prochain.

Nous allons également valider les travaux de la rue Henri-Barbusse, comprenant la réfection de la chaussée ainsi que l'aménagement d'une piste cyclable.

Enfin, pour information, vingt-sept permis de construire ont été déposés récemment, représentant un coût d'instruction d'environ 4 300 €. Cela témoigne du dynamisme de notre commune, qui continue de se développer et de s'améliorer.

Je renouvelle mes remerciements à l'ensemble des élus pour leur engagement et leur implication au service de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous d'excellentes vacances d'été.

Approbation du Procès-verbal de la réunion de conseil du 21 avril 2026 :

Vote contre : 0

Abstention : 0

Vote pour : 15

Délibération N°2026-5-001

OBJET : AUTORISATION DE RECRUTEMENT EN CDD

Lecture faite par M. MONIER Olivier

Mme Menu intervient afin d'expliquer qu'une loi instaurant un congé supplémentaire de naissance, applicable à compter du 1er juillet 2026, a été adoptée. En conséquence, cette disposition sera intégrée à la délibération.

Mme Notter demande s'il est obligatoire de voter l'ensemble de ces précisions.

Mme Wadbled précise que ces mentions permettent de formaliser les dispositions par écrit, d'assurer une sécurité juridique pour la collectivité et de fixer un cadre clair.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 15

Délibération N°2026-5-002

OBJET : Approbation de la convention de mutualisation de l'accueil de loisirs avec la commune de HASNON et autorisation de signature.

Lecture faite par M. MONIER Olivier

Monsieur le Maire se félicite de cette collaboration qui, jusqu'à présent, demeurait informelle. Grâce à cette délibération, l'entente est désormais officiellement actée. Il souligne qu'il s'agit d'une excellente initiative pour les enfants de la commune, qui pourront bénéficier d'un relais assuré par la commune d'Hasnon, la commune ne disposant pas des moyens nécessaires pour mettre en place un centre de loisirs.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 15

Délibération N°2026-5-003

OBJET : Désignation du Coordonnateur du Recensement

Lecture faite par M. le Maire

Mme Wadbled précise que cette délibération a pour objet la désignation du coordonnateur communal du recensement. La nomination de l'agent recenseur fera l'objet d'une décision ultérieure. Elle indique également que la rémunération de ce dernier sera différente de celle appliquée lors du précédent recensement de 2022, en raison de l'augmentation du nombre de personnes effectuant désormais leur recensement en ligne, ce qui réduit la charge de travail sur le terrain.

Vote contre : 0 Abstention : 0 Vote pour : 15

Délibération N°2026-5-004

OBJET : Fixation des orientations et des crédits ouverts au titre du droit à la formation des élus locaux

Lecture faite par M. le Maire

Mme Menu s'interroge sur les possibilités de trouver des formations destinées aux élus.

Mme Wadbled conseille de se rapprocher des organismes spécialisés dans la formation des élus, notamment de l'Association des Maires Ruraux. Elle précise qu'afin de limiter les coûts, il est également possible de faire intervenir un formateur directement en mairie pour former plusieurs élus simultanément.

Mme Notter demande pourquoi aucun plafond n'est fixé pour les frais annexes (restauration, transport et hébergement).

Mme Wadbled explique que l'enveloppe globale consacrée à la formation étant fixée à 1 500 €, il est nécessaire d'échanger en amont avec l'ensemble des élus afin de répartir au mieux ce budget.

Mme Menu ajoute qu'il est également envisageable d'organiser des formations en interne, animées par des élus eux-mêmes, sur des thématiques qu'ils maîtrisent dans le cadre de leur activité professionnelle, afin de partager leurs compétences avec leurs collègues.

Vote contre : Abstention : Vote pour : 15

Délibération N°2026-5-005

OBJET : Détermination du Nom du lotissement Route d'Hasnon

Lecture faite par M. WARDZIAK Jean Claude

M. le Maire présente sa proposition de dénomination : « **Résidence de l'Arche Cloée** ». Il explique que le terme « Arche » fait référence aux grands paniers en osier, appelés *mannes*, fabriqués à partir de pousses

de saule, appelées *archelles*. Il précise également que le terme « Cloée » provient du patois local du verbe « clouer », d'après les recherches effectuées dans les archives communales.

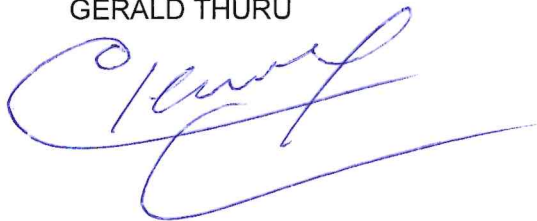
Mme Wadbled ajoute que la pâture sur laquelle sera construit le lotissement porte déjà le lieu-dit « **l'Arche Cloée** », ce qui justifie le choix de cette dénomination.

- **Proposition n°1 :** 0 voix
- **Proposition n°2 :** 0 voix
- **Proposition n°3 :** 0 voix
- **Proposition n°4 :** 0 voix
- **Proposition n°5 :** 2 voix (M. Bertrand DEBEER et Mme Nathalie NOTTER)
- **Proposition n°6 :** 1 voix (M. Damien BREJNAKOWSKI)
- **Proposition n°7 :** 12 voix (MMES Martine BAUW, Fabienne MENU, Alexandra BOURLET, Camille MANARD, Anne Marie GIRARDOT, Brigitte D'HERBOMEZ, et MS G rald THURU, Olivier MONIER, Jean Claude WARDZIAK, Alain REMY, Ga tan PONIE, Mickael BROUSSE)

- **Abstentions :** 0 voix

Fin de la s ance : 20h17

LE MAIRE
GERALD THURU

A blue ink signature of Gerald Thuru, the Mayor, written in a cursive style.

SECRETAIRE DE SEANCE
BRIGITTE D'HERBOMEZ

A blue ink signature of Brigitte D'Herbomez, the Secretary, written in a cursive style.